****

**Fondation Hanns Seidel**

**Programme régional des bourses**

L’appui à la démocratie et le soutien aux comportements civiques, par la promotion d’une société civile activement impliquée dans la politique et les affaires, sont les objectifs déclarés de la Fondation Hanns Seidel en Afrique de l’Ouest. Par conséquent, il s’avère nécessaire d’éduquer et d’engager d’avantage les populations des pays ouest-africains pour qu'ils puissent participer pleinement à la vie de la société civile et au processus démocratique. Par son programme de bourse, la FHS vise à contribuer au développement démocratique des pays Burkina Faso et Togo, par la formation des citoyens responsables et compétents pour un développement économique.

La FHS, à travers de ses bureaux au Togo et au Burkina Faso, offre dans le cadre de son programme en Afrique de l’Ouest, des bourses d’études pour des étudiants de ces pays respectifs. Cette offre s’adresse aux étudiants ayant obtenu le diplôme du « baccalauréat » ou son équivalent et qui veulent approfondir leur formation par des études du niveau Licence *(N.B. : les demandes des étudiants qui veulent approfondir des études du Master ou Doctorat ne sont pas exclus catégoriquement).*

La FHS soutient ses boursiers financièrement dans leur cursus universitaire, les accompagne par des formations professionnalisantes, et les prépare également pour des futures responsabilités dans les domaines juridiques, politiques ou économiques. La bourse de la FHS encourage les diplômés du « baccalauréat » qui obtiennent des résultats scolaires supérieur à la moyenne, qui font preuve d'un engagement(sociale, politique, bénévole), qui ne peuvent se permettre des études académiques sans appui financier, ou qui, à cause de leur handicap vivent des expériences difficiles sur le marché du travail.

**Date limite de réception des candidatures par poste, ou par courriel : 15.08.2015**.

*(Veuillez vous adresser aux bureaux de la FHS Burkina Faso ou Togo)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Fondation Hanns Seidel Togo**  Angle Rue des Pastèques Tokoin-Casablanca Boîte Postale 2611, Lomé  Togo  Tél. : (+228) 22 20 18 84  Courriel : togo@hss.de | **Fondation Hanns Seidel Burkina Faso**  Sise Quartier Zone du Bois, Rue 13.16 06 BP 9539 Ouagadougou 06  Burkina Faso  Tél : (+226) 25 36 01 93  Courriel : burkina@hss.de |

**1. Conditions d’admission**

* L'âge du candidat ne doit pas excéder 25 ans (uniquement pour le niveau Licence) ;
* Le candidat doit avoir la nationalité du pays dans lequel il postule ;
* Être admis à une formation du niveau Licence, Master ou Doctorat dans une filière en sciences juridiques, sciences sociales ou en macroéconomie à l’*Université de Ouagadougou* (Burkina Faso) et *l’Université de Lomé* (Togo) ;
* Avoir des résultats scolaires/universitaires supérieurs à la moyenne (minimum de 13,5/20) ;
* Démontrer un intérêt politique vif et un engagement personnel (politique, social, ou autre), prouvé par une participation active au sein des partis politiques ou associations, des lycées ou écoles universitaires, des organisations religieuses ou sociales ;
* Adhérer aux idéaux de la démocratie et des droits humains promus par la FHS.

**2. Dossier de candidature**

* Le formulaire pour le programme de bourse des études fourni par la FHS ;
* Lettre de Motivation d'une (1) page (Pourquoi postulez-vous pour la bourse de la FHS ? Pourquoi la FHS devrait vous choisir comme boursier ?)
* Exposé sur le sujet : 'Les projets de la FHS en Afrique de l’Ouest et la nécessité de la promotion et du développement de la bonne gouvernance' (2.000 mots) ;
* Copie de l’acte de naissance ou d'une carte d'identité ;
* Relevé d'identité d'un compte bancaire local (si existante) ;
* Copie du diplôme du baccalauréat ou le dernier relevé des résultats des études ;
* Lettre de Recommandation d'un professeur ;
* Preuve d’engagement (sociale, bénévole, politique, etc.) ;
* Avis d'admission pour vos études, respectivement une preuve d'inscription à l'université et reçu d'immatriculation ;
* Le règlement général des études et des examens, des informations sur le diplôme de licence, la durée normale prévisible des études et des conditions contrôlées ;
* Preuve des besoins financiers : des éléments de preuve appropriés, par exemple : une preuve des revenus des deux parents ou du tuteur légal (certificat de salaire, décompte salarial et/ou dernière déclaration fiscal), respectivement un 'certificat de non-imposition' ;
* Extraits du registre de famille, respectivement des extraits du registre de famille du père/de la mère ;
* Un certificat médical ou une preuve attestant le handicap (un guide explicatif contenant des informations exhaustives seront mises à la disposition par la FHS).

**Remarque :** Si un document (le diplôme du baccalauréat, preuve d'inscription à l'université) n'est pas prêt et doit être envoyé ultérieurement, prière de justifier ce fait et d'indiquer la date à laquelle la FHS en disposera.

**3. Mesures Inclusives**

En raison de la très forte discrimination envers les personnes handicapées de toute nature, l'intention de la FHS de l'Afrique de l'Ouest est de mettre l'accent sur la prise en compte éventuelle de ces candidats qui ont des déficiences physiques ou mentales. Par ailleurs, ces derniers sont préférés dans l'attribution des bourses.

La nature et le degré du handicap seront étayés par des pièces justificatives adéquates ou certificats. La FHS fournira aux candidats un modèle recommandé et des instructions pour le remplir.

**4. Les entretiens individuels**

Les postulants présélectionnés seront invités pour passer des entretiens individuels avec le comité de sélection dans les locaux de la Fondation Hanns Seidel à Ouagadougou ou à Lomé à partir du 30.08.2015. Les dates exactes et les modalités seront précises dans l'invitation.

**5. Les candidats retenus**

La FHS informera les candidats retenus par écrit dans les meilleurs délais. Ensuite, un contrat de bourse sera signé entre la Fondation, le boursier et ses parents, après réception de toutes les données et documents valides à fournir par le boursier. Toutefois, le payement prendra effet au plus tôt à la date de début des études universitaires.